



Clôture compte non effectué malgré demande et risque OTD, frais

Par **artplay75**, le **22/06/2014** à **17:46**

Bonjour, rnrnJ'ai une dette (elle n'est que de 3000 euros mais suite à une perte d'emploi et un divorce....), et régulièrement je subis un OTD et les frais qui vont avec... environ 105 euros, 1 OTD tout les deux mois. rnrnMon compte était dans le Rouge, - 600 euros (exclusivement des frais d'otd, de rejet etc). rnrnVendredi dernier j'ai enfin réussi a mettre mon compte à 0€, avec un virement de 1500 euros, donc je suis passé à +900 euros rnrnSamedi je vais à la banque pour clôturer mon compte société générale : je remplis le formulaire de clôture du compte (tous mes moyens de paiements avaient déjà été remis, ce compte était débiteur depuis des mois et des mois... bref je ne l'utilise plus). L'employée de banque me demande ce qu'on fait de la somme : je fais un transfert en agence vers un autre compte... Mon compte se retrouve donc 0. Je demande bien si je devrais accomplir d'autres formalités : non on va le clôturer... rnrnMercredi après midi, je retourne à l'agence pour demander la clôture, je suis lourd, mais un compte ça se clôture en 5 minutes oui oui ça sera fait dans la journée rnrnA ce jour, soit une semaine après ma demande, et m'être déplacé une seconde fois en agence je vois que mon compte n'est toujours pas clôturer.... rnrnSachant que je peux me prendre un OTD du jour au lendemain, je voudrais savoir ce que je peux faire.... pour me protéger.. je n'ai pas envie de payer encore des frais et des frais ... rnrnMerci

Par **aguesseau**, le **22/06/2014** à **23:14**

bjr,rnje ne suis pas un spécialiste de droit bancaire, mais il est possible qu'il existe un délai de carence pour la clôture d'un compte bancaire afin d'honorer les paiements antérieurs à votre demande de clôture.rncdt

Par **artplay75**, le **23/06/2014** à **00:09**

J'ai lu la convention de compté de la SG et c'est sans préavis quand la clôture est à la demande du client...

Par **artplay75**, le **28/06/2014** à **16:30**

j'ai renvoyé un lrar ... mais toujours aucune fermeture...rnrnmais je crois que je n'aurais pas d'aide sur ce forum

Par **aguesseau**, le **28/06/2014** à **16:56**

ce sont des bénévoles qui répondent sur ce site quand ils veulent et aux questions qu'ils veulent.rnil existe un médiateur dans chaque banque.